# Biens classés et zones de protection

Les façades, toitures et charpentes de tous les volumes et la totalité de la grange de la Ferme de la Ramée (M) et les terrains environnants (S) (+ JODOIGNE/Jauchelette)

CLASSÉ Patrimoine exceptionnel - Le caractère exceptionnel concerne les façades et toitures des bâtiments d'"ancien régime" cernant la cour de la Ferme de la Ramée.

## Identification

Code interne : 25122-CLT-0018-01

Code DGO4 : JODOIGNE/12

## Localisation

rue de la Ramée, n°1

RAMILLIES

Ancienne(s) commune(s) : Bomal

## Décision

Date d'arrêté : 27/02/1980 (classement)

Date de publication : 11/11/1982

Date d'abrogation : 27/01/2012 (totale)

## Type(s) de classement

- Monument
- Site

## Liens utiles

Aides régionales : En savoir plus...

Déductibilité fiscale : En savoir plus...

## Commentaire(s)

Cet arrêté est abrogé par l'article 4 de l'arrêté du 27/01/2012 (JODOIGNE/12bis - 25122-CLT-0020-01)

## Document(s)

Arrêté d'abrogation - 116.93 Ko

Arrêté - 41.07 Ko

Plan - 32 Ko

Tous les documents au format ZIP

Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.